



Accord de confidentialité

Par tralalere

Bonjour,

Une personne que je

viens de rencontrer me demande avant de nouer une relation plus personnelle, de signer un accord de confidentialité d'une durée de 50 ans me condamnant si je divulgue des informations la concernant ainsi que ses proches a des indemnités ainsi qu'aux frais de justice.

Est-ce normal entre particuliers et qu'est ce que je risque?

Merci d'avance.